

Féminicide : la famille de Chahinez Daoud se retourne contre l'État pour faute lourde

Accueil • Faits Divers



Le 4 mai 2021, Chahinez Daoud, 31 ans, mère de trois enfants, était tuée dans des circonstances atroces devant chez elle par son mari, Mounir Boutaa. Le 9, des centaines de personnes se rassemblaient en sa mémoire. © Crédit photo : archives Claude Petit / « Sud Ouest »

Par Propos recueillis par Elisa Artigue-Cazcarra

Publié le 10/03/2023 à 6h00

Mis à jour le 10/03/2023 à 9h59



Deux ans après la mort de Chahinez Daoud, brûlée vive par son mari à Mérignac, sa famille met en cause la responsabilité de l'État pour « le fonctionnement défectueux du service public de la justice » et demande réparation. Entretien avec son avocat, Me Julien Plouton



📍 Maître Julien Plouton est l'avocat des parents, enfants et frères et sœurs de Chahinez Daoud.
E. A.-C. / « Sud Ouest »

En quoi consiste le recours que vous engagez contre l'État ?

C'est une demande amiable adressée à l'agent judiciaire de l'État, un préalable à une éventuelle action contentieuse. Nous mettons en cause la responsabilité de l'État pour faute lourde, du fait de manquements sur toute la chaîne pénale, comme cela a été mis en évidence par plusieurs inspections. Malgré de nombreux signaux d'alerte, les plaintes réitérées de Chahinez Daoud contre son mari Mounir Boutaa, il y a eu des manquements au niveau des services d'enquête, du service pénitentiaire d'insertion et de probation (Spip), du parquet, qui n'a pas été suffisamment vigilant et réactif, ou encore du juge d'application des peines.

Il y a eu un manque de transparence et de communication entre les acteurs, ce qui a permis à l'auteur de commettre les faits et même de les préparer. On est passé totalement à côté de sa personnalité, de son profil inquiétant, dont il s'est pourtant ouvert avant son passage à l'acte.

Pourquoi avoir attendu près de deux ans après la mort de Chahinez Daoud pour engager cette procédure ?

D'abord, une volonté de mise à distance, pour faire cette démarche dans un climat apaisé. Ensuite, c'est une façon de signifier, pour mes clients, que le premier responsable, c'est Mounir Boutaa. Maintenant, il y a une réalité aujourd'hui établie et, me semble-t-il, reconnue par l'État, au vu des déclarations de différents ministres : il y a eu des manquements. C'est important qu'ils soient reconnus dans une décision judiciaire ou un acte officiel des services de l'État.

Dans quel état d'esprit sont vos clients ?

Ils ne sont pas dans la vengeance, ils se focalisent sur les enfants de Chahinez, à qui ils essaient d'apporter le meilleur quotidien possible, le meilleur avenir possible. Mais c'est important pour eux que cette action, leur participation future au procès servent aussi à une réflexion plus générale pour essayer d'endiguer ce triste phénomène des crimes sur conjointe, qualifiés de féminicides dans la presse. Ils veulent pouvoir contribuer, à leur mesure, à sensibiliser et à faire en sorte que tous les moyens soient pris pour lutter contre ce phénomène. Une action en responsabilité contre l'État y participe.



« C'est une démarche citoyenne pour faire reconnaître officiellement les fautes de l'État »

Vous demandez un peu plus d'un million d'euros en réparation à l'État...

La démarche de mes clients n'est pas pécuniaire. Oui, nous demandons un million, ce qui nous paraît plus adapté à la gravité de cette affaire qu'un euro. Mais la question de l'indemnisation n'est pas essentielle. Pour la famille de Chahinez, c'est une démarche citoyenne pour faire reconnaître officiellement les fautes de l'État, en espérant que cela contribuera à des changements sur le traitement de ce type de dossiers. On est là en espérant qu'à force de condamnations de l'État, une politique véritablement efficace sera mise en place.

La mort de Chahinez Daoud a bouleversé la France, mais le nombre de féminicides reste important. Encore récemment, en Gironde, une femme a été tuée par son ex-compagnon plusieurs semaines après avoir porté plainte contre lui. Qu'en pensez-vous ?

C'est désespérant, ça interroge, interpelle. On a le sentiment que « tout change mais, en fait, rien ne change ». Au-delà des mesures techniques ou pratiques prises par le législateur et qui sont utilisées, il faut des moyens humains, il faut de la sensibilisation, de la formation et de la disponibilité pour agir et réagir. Aujourd'hui, il y a un engorgement des services d'enquête, des services judiciaires, parquet, siège... Ils croulent sous les dossiers. Forcément, l'erreur est potentiellement plus présente.

Une réflexion est aussi nécessaire sur la politique pénale de masse, mise en place depuis quelques années, sur les violences conjugales. À force de vouloir être partout en même temps, on finit par ne pas être au bon endroit, au bon moment.

Pensez-vous qu'il faille se diriger vers le modèle espagnol de juridictions spécialisées ?

C'est une piste. En tout cas, notre modèle n'est pas satisfaisant. On est dans une espèce d'entre-deux. On n'a pas de juridiction spécialisée, mais de plus en plus d'audiences correctionnelles consacrées aux violences conjugales. Avec des dizaines et des dizaines de dossiers, de niveaux de gravité différents. Si créer des juridictions spécialisées permet de résoudre ces difficultés-là en désengorgeant, pourquoi pas. Mais si c'est juste pour mettre un titre de « spécialisé » et conserver le même volume, je crains que cela ne règle rien. Il faut des moyens suffisants pour garder la capacité d'apprécier les poursuites et les mesures adaptées en fonction du profil de la personne mise en cause.

Quelle est la situation des trois enfants de Chahinez Daoud ?

Ils vivent avec leurs grands-parents maternels, dans un cadre aimant et protecteur. Ce fut un long combat. Surtout pour le plus jeune, qui est le fils de Chahinez et Mounir Boutaa. On vient d'obtenir le retrait total de l'autorité parentale du père. C'est un parcours du combattant, une épreuve supplémentaire. Il faut passer par de multiples étapes et différents magistrats. Là aussi, des changements sont nécessaires.

[Pour accéder à l'article](#)